Nations Unies A/C.1/55/L.10

Assemblée générale

Distr. limitée
11 octobre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session
Première Commission
Point 73 de l'ordre du jour
Désarmement général et complet

Afrique du Sud, Argentine, Chili, Égypte, Guatemala, Indonésie, Japon, Mexique, Mozambique, Pakistan, Suède et Thaïlande : projet de résolution

Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération

L'Assemblée générale,

Souhaitant souligner qu'il est urgent de promouvoir des efforts internationaux concertés en matière de désarmement et de non-prolifération, notamment dans le domaine des armes nucléaires et autres armes de destruction massive et leurs vecteurs, en vue de renforcer la sécurité internationale et de favoriser un développement économique et social durable,

Consciente qu'il importe, plus d'une décennie après la fin de la guerre froide et à l'aube du XXIe siècle, de combattre les effets néfastes des cultures de violence et d'inertie devant les dangers qui se posent actuellement dans ce domaine en élaborant des programmes d'éducation et de formation à long terme,

1. *Prie* le Secrétaire général de réaliser, avec l'aide d'un groupe d'experts gouvernementaux qualifiés, une étude sur le désarmement et la non-prolifération qui aurait notamment pour objet :

a) De définir un type d'éducation et de formation en matière de désarmement et de non-prolifération adapté aux réalités contemporaines et tenant compte du fait qu'il faut encourager une culture de non-violence et de paix;

b) De faire le point de la situation actuelle dans le domaine de l'éducation et de la formation en matière de désarmement et de non-prolifération dans l'enseignement primaire, secondaire, universitaire et universitaire supérieur dans toutes les régions du monde;

c) De recommander les moyens de promouvoir l'éducation et la formation en matière de désarmement et de non-prolifération à tous les niveaux de l'enseignement de types scolaire et non scolaire, et notamment assurer la formation des éducateurs, des parlementaires, des responsables municipaux, des officiers militaires et des fonctionnaires;

00-68388 (F) 111000 111000

d) D'envisager de tirer un meilleur parti de l'évolution des méthodes pédagogiques, surtout de la révolution des techniques de l'information et de la communication, telles que le téléenseignement, afin de mieux assurer l'éducation et la formation en matière de désarmement à tous les niveaux, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement;

e) De recommander aux organismes des Nations Unies dotés de compétences particulières en matière de désarmement ou d'éducation ou dans ces deux domaines des moyens d'harmoniser et de coordonner leurs efforts dans le domaine de l'enseignement des questions de désarmement et de non-prolifération;

f) De trouver des moyens d'introduire l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération dans les situations d'après conflit afin de contribuer ainsi à la consolidation de la paix;

Le groupe d'experts devrait inviter des représentants des organismes des Nations Unies dotés de compétences particulières en matière de désarmement ou d'éducation ou dans ces deux domaines à participer à ses travaux. Il devrait aussi inviter des professeurs d'université, des instituts de désarmement et de paix et des organisations non gouvernementales dotées de compétences particulières en matière d'éducation et de formation ou dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération à lui présenter des exposés écrits ou oraux;

2. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur cette question à sa cinquante-septième session.